



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Dates, durée et composition des activités
devant être organisées en 2009***Addendum***Réponses sectorielles aux crises
financière et alimentaire**

1. La crise qui frappe le système financier international a de graves conséquences pour les entreprises, les travailleurs et les familles dans le monde entier. Les effets de cette crise, qui viennent s'ajouter à l'envolée des prix, encore très élevés, des produits alimentaires et du carburant, provoquent un glissement dans la récession qui, à moins d'une action rapide et coordonnée, pourrait être grave, durable et mondiale¹. L'emploi est touché dans beaucoup de secteurs, la crise se propageant au reste de l'économie à partir des services financiers, du logement, de la construction et des industries connexes. Parallèlement, le monde connaît une crise continue, avec une pauvreté massive qui persiste et des inégalités sociales qui s'aggravent dans les pays industrialisés, les économies émergentes et les pays en développement. De plus en plus, les effets d'une crise dans un secteur d'activité se font aussi sentir dans d'autres.
2. Les mandants de l'OIT ont demandé au Bureau de convoquer d'urgence des réunions tripartites dans lesquelles les effets des crises financière et alimentaire sur le travail décent pourraient être discutés et étudiés, de même que les mesures à prendre. Les propositions ci-après doivent être considérées comme les composantes d'une réponse globale du Bureau.

**Forum de dialogue mondial tripartite
sur l'incidence de la crise financière**

3. Au moment de la rédaction du présent document, le Bureau était en consultation avec les mandants au sujet de l'organisation d'un forum de dialogue mondial tripartite sur l'incidence de la crise financière sur l'économie, et plus précisément sur les emplois dans les services financiers, qui aurait lieu au cours du premier trimestre de 2009. Cette réunion fait partie d'une stratégie globale de l'OIT visant à élaborer des mesures à court et à long

¹ Voir aussi le document GB.303/WP/SDG/1.

terme pour atténuer l'impact social de la crise financière. Le titre proposé, les dates, la composition et l'objet du forum de dialogue mondial feront l'objet d'une proposition soumise oralement pour discussion par la commission.

Atelier technique tripartite sur l'incidence de la crise alimentaire sur le travail décent

4. Le 28 avril 2008, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a mis en place une équipe spéciale de haut niveau sur la crise de la sécurité alimentaire mondiale qui est placée sous sa présidence et composée des chefs de secrétariat des institutions spécialisées et des fonds et programmes des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et de certaines composantes du secrétariat des Nations Unies. Cette équipe a pour objectif essentiel de promouvoir une réponse commune au problème de l'augmentation des prix des denrées alimentaires dans le monde, notamment en facilitant l'élaboration d'un plan d'action qui fixe des priorités et en coordonnant sa mise en œuvre. L'OIT ne fait pas partie des membres initiaux de cette équipe spéciale.
5. Ce plan d'action, connu sous le nom de Cadre d'action global, a été présenté à Rome à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire (juin 2008). Ce Cadre d'action global doit servir de catalyseur et de synthèse des politiques et priorités. Il définit les objectifs et les résultats escomptés à court et à long terme, et recommande des ensembles de mesures. Il sera mis à jour régulièrement, et des plans d'action par pays seront élaborés.
6. La 97^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2008) a adopté une résolution concernant le rôle de l'OIT et de ses mandants tripartites face à la crise alimentaire mondiale. Cette résolution demande au Bureau de convoquer un atelier technique tripartite sur la crise alimentaire mondiale et son incidence sur le travail décent. Cette réunion devrait tenir compte des travaux réalisés par l'Equipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale, partager avec les autres institutions des Nations Unies l'expérience des partenaires tripartites de l'OIT concernant l'emploi rural et la réduction de la pauvreté, et contribuer à une discussion approfondie au sein des Nations Unies concernant l'incidence sociale et l'effet sur l'emploi et le travail décent des prix des denrées alimentaires.
7. A la suite des consultations tenues avec les mandants représentant l'agriculture et le secteur alimentaire, le Directeur général propose que, après consultation des groupes des employeurs et des travailleurs, huit participants représentant chaque groupe soient désignés pour participer à l'atelier technique, d'une durée de deux jours, qui se tiendrait au cours du premier trimestre de 2009.
8. Le Directeur général propose également d'inviter les coordinateurs régionaux du Conseil d'administration à participer à cet atelier.
9. ***Par conséquent, la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander:***
 - a) ***que le Conseil d'administration autorise la tenue d'un forum de dialogue mondial tripartite sur l'incidence de la crise financière sur l'économie, et en particulier sur les emplois dans les services financiers, avec le titre, les dates, la composition et l'objet du forum décidés par la commission;***
 - b) ***que le Conseil d'administration autorise la tenue, au cours du premier trimestre de 2009, d'un atelier technique tripartite sur l'incidence de la crise***

alimentaire mondiale sur le travail décent qui serait composé de huit participants employeurs et huit participants travailleurs et des cinq coordinateurs régionaux gouvernementaux du Conseil d'administration; et

- c) que l'atelier soit chargé de tenir compte des travaux réalisés par l'Equipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale, de partager avec les autres institutions des Nations Unies l'expérience des partenaires tripartites de l'OIT concernant l'emploi rural et la réduction de la pauvreté, et de contribuer à une discussion approfondie au sein des Nations Unies concernant l'incidence sociale et l'effet sur l'emploi et le travail décent des prix des denrées alimentaires.*

Genève, le 3 novembre 2008.

Point appelant une décision: paragraphe 9.